

La séance est ouverte à 18 heures 45 en présence de :

Élu-e-s : Tania Assouline, Adjointe à la Démocratie locale.

Services de la ville : Emmanuelle Roggeri, Chargée de démocratie participative, Julien Roman, Chargé de démocratie participative, Caroline Recorbet, Service Jardins et nature en ville, Nicolas Durand, Directeur du Service Environnement et cadre de vie.

Prestataires : Alain Divo, écopaysagiste.

Représentant-e-s des Conseils de Quartier : Anna Tholander, Claire Prost et Robert Nalet (Paul Signac - Murs à Pêches), Francis Proust (Centre-ville), Mario Cappelletto (Jean Moulin - Beaumonts), Frédéric Marion (Branly - Boissière), Milica Roy et Sylvie Ricoire (Montreau - Le Morillon), Cathy et Rafik (Solidarité - Carnot), Jean-Pierre Bonnet (Villiers - Barbusse).

Ordre du jour :

1. [Introduction..... 1](#)
2. [Mise en place de la gestion différenciée des espaces verts.....1](#)

1. Introduction

Tania Assouline rappelle avoir proposé que soit présentée durant la présente réunion la démarche de gestion différenciée des espaces dans le cadre de la nouvelle écologie urbaine et que les représentants des Conseils de quartier avaient accepté cet ordre du jour. Il s'agit donc d'une réunion d'information. La prochaine réunion de coordination des Conseils de quartier aura le 14 mars 2019, elle traitera du sujet « commerces » et aura pour invité Frédéric Molossi. La réunion qui suivra sera un comité de suivi du budget participatif.

Julien Roman ajoute que la réunion du 14 mars se tiendra dans la salle des commissions de l'Hôtel de Ville. Il invite les membres des Conseils de quartier à adresser en amont aux membres du Service Démocratie participative leurs questions sur le sujet « commerces », soit au plus tard début mars.

Tania Assouline procède à un tour de table et remercie Caroline Recorbet et Alain Divo pour leur présence et leur présentation.

2. Mise en place de la gestion différenciée des espaces verts

Caroline Recorbet indique que le programme « Montreuil est notre jardin » consiste en une mise à disposition d'espaces verts pour que les habitants puissent s'approprier des espaces, jardiner et s'ouvrir à d'autres thématiques, notamment en

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

créant du lien social. Ce projet est reconduit en 2019 pour la seconde année. Dans ce cadre, tous les habitants peuvent proposer des espaces.

Alain Divo présente la mise en place du plan de gestion différenciée des espaces verts. Il s'agit d'une gestion diversifiée dont le but est de reconquérir la biodiversité sur le territoire communal, afin que les villes puissent redevenir des refuges pour la flore et la faune, notamment pour les 150 espèces d'abeilles sauvages présentes à Montreuil. L'ambition est de protéger et de restaurer la nature dans toutes ses composantes ; de continuer à construire une gestion sans pollution et à faible impact pour la biodiversité ; de favoriser la connaissance et la formation à ces logiques (en formant notamment les jardiniers) et de développer les jardins participatifs.

Cette ambition procède d'un constat alarmant : depuis dix ans, 30% des espèces d'oiseaux, 20% des espèces de plantes et de 18% des espèces de papillons qui étaient présentes à Montreuil ont disparu.

La réaction à cette triste réalité invite à un changement des mentalités. La participation des habitants est nécessaire pour changer le vocabulaire encore généralement en usage. Il s'agit de favoriser la végétation spontanée, les plantes hôtes, les plantes compagnes et de ne plus dénigrer les insectes, les acariens, les nématodes en les qualifiant de « ravageurs ». Il s'agit de ne plus parler de « déchets verts », mais de « matière première », de « rémanent de tonte » ou de « rémanent de taille ». Il s'agit encore de ne plus dire « propre/sale », mais soigné/naturel ». Par ailleurs, on ne dit plus « espaces verts » (notion des années 1970-1980), mais « écologie urbaine ».

Montreuil doit devenir une « ville jardin » où chaque espace aura une utilité, où chacun pourra trouver sa place au sein d'un espace cultivé dans une logique d'économie circulaire.

Alain Divo ajoute avoir constitué avec les services de la ville trois groupes de quatorze jardiniers pour leur expliquer les principes de la gestion différenciée dans le cadre d'une formation de trois jours. La formation a souligné les aspects sociaux et environnementaux et intégrateurs. Les jardiniers ont appris le vocabulaire technique, abordé les problématiques de réduction des arrosages, d'économie circulaire et d'écologie urbaine (notamment de phénoculture, de permaculture et d'hugelkultur).

Nicolas Durand précise que le coût de traitement des déchets verts est de 60 euros la tonne et de 600 euros la tonne pour leur transport.

Une représentante de Conseil de quartier demande si ce programme bénéficiera toujours aux mêmes jardins.

Alain Divo répond que différents jardins et squares de la ville sont concernés, avant de poursuivre sa présentation.

La formation des jardiniers les sensibilise au travail avec les plantes bio- indicatrices, les plantes hôtes et les plantes spontanées, et à la connaissance des interactions plantes/insectes. Montreuil constitue d'ailleurs une commune privilégiée en matière d'interactions plantes/insectes. La formation des jardiniers porte sur cinq catégories de milieux biologiques : des zones soignées, des zones jardinées, des zones semi-naturelles, des zones naturelles et des jardins participatifs. Dans le passé, quelle que soit la zone, il fallait tout tondre partout. Or, il faut savoir que si un gazon tondu court ne permet qu'à cinq espèces de plantes de s'y développer, lorsqu'on laisse davantage pousser le gazon, cinquante espèces de plantes peuvent y croître.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Alain Divo présente l'élaboration de plans à l'échelle de la commune, plans qui indiquent la répartition des différentes catégories d'écologie urbaine. Il présente ensuite un exemple de fiche de gestion différenciée. Il précise que le programme de formation des jardiniers comprend notamment l'engazonnement sur stabilisé sans terre végétale, la réalisation de prairie mésophile fleurie en plantes indigènes, la réalisation de massifs en haute qualité écologique sur cellulose et l'agroécologie urbaine.

Tania Assouline précise que Monsieur Divo a été sollicité par la Ville pour mettre en place une nouvelle façon de faire et d'appréhender les biotopes urbains. La formation complète des jardiniers prendra un certain temps, car il faudra accompagner les changements d'habitudes de chacun.

Alain Divo présente d'autres techniques montrées aux jardiniers pour économiser l'arrosage et le désherbage.

Des protocoles participatifs ont été mis en place avec les jardiniers (protocoles « Sauvages de ma rue », PROPAGE, Noé et SPIPOLL). Si certains habitants ont pu y participer, un autre protocole municipal est dédié spécifiquement aux habitants.

Caroline Recorbet précise que les jardiniers ont proposé de mettre en place progressivement la démarche sur 248 plans après une sensibilisation des habitants. Cela aura lieu sur cinq ans de façon progressive, afin que les habitants s'y habituent. Un pôle valorisation compilera les remarques des habitants et des équipements scolaires et sportifs sur les plans proposés. Il sera attentif au ressenti des habitants.

Alain Divo cite en exemple les prairies mésophiles fleuries de Montreuil puis présente l'écopâturage géré par les jardiniers. L'un des atouts de cet écopâturage est de créer du lien entre les générations. Il précise l'intérêt de la présence d'animaux en élevage, lesquels se nourrissent notamment de plantes invasives. Il ajoute que l'agroécologie urbaine et sociale fait partie de la gestion différenciée et présente sa démarche d'apiculteur en soulignant la nécessaire harmonie entre les abeilles sauvages et les abeilles à miel. Il s'agirait désormais de sensibiliser les particuliers à la gestion différenciée associant des plantes botaniques à des plantes horticoles. Il rappelle que la loi Labbé (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019) interdit aux particuliers d'utiliser des produits chimiques dans leurs jardins.

Nicolas Durand ajoute que les formations de jardiniers d'il y a vingt ou trente ans avaient une dimension hygiéniste et enseignait l'usage des insecticides. Depuis, la connaissance des insectes a disparu. Or, il faut savoir qu'un arbre de taille conséquente représente 40.000 kilomètres de filaments de champignon. Les notions de symbiose ou de parasitisme sont plus fines aujourd'hui et, depuis la loi Labbé, les référentiels ont évolué. Le but de la politique de la Ville en matière d'écologie urbaine est donc de faire évoluer les jardiniers en même temps que la société.

Tania Assouline demande un rappel des compétences respectives de la Ville et d'Est Ensemble concernant l'entretien des espaces verts.

Nicolas Durand précise qu'Est Ensemble gère le parc des Beaumonts, que le département gère le parc des Guilands Jean Moulin, la ville de Montreuil gère les parties intérieures des parcs, squares et accompagnements de voirie, le département gère les arbres des voies départementales, la Ville gère les arbres des voies municipales.

Une représentante de Conseil de quartier demande quelle est la fréquence de taille des arbres.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Nicolas Durand répond qu'il n'y a pas de règles à cet égard.

Une représentante de Conseil de quartier demande si les habitants peuvent adresser des photos à Nicolas Durand en cas de problématique de branches d'arbre invasives.

Tania Assouline répond que pour ce type de signalement, il convient de passer en priorité par le dispositif SESAM. En cas d'absence de retour, il convient alors de s'adresser à l'antenne de secteur. S'ils n'obtiennent toujours pas de réponse, les habitants peuvent s'adresser directement à leur élu de quartier ou à l'élu thématique.

Nicolas Durand ajoute avoir procédé à une importante réorganisation de son service, ce qui a pu entraîner des retards dans la prise en compte des signalements. Il fait part, concernant la taille des arbres, d'une nouvelle démarche mise en œuvre dans les cours d'école. Désormais, lorsque les cours d'école sont refaites, le nombre d'arbres y est diminué, mais ceux-ci sont moins taillés qu'auparavant, car cela permet aux arbres de se renforcer et d'éviter les maladies. Ainsi, les surfaces arborées des cours d'école sont-elles à peu près équivalentes.

Une représentante de Conseil de quartier demande combien de temps prend le remplacement d'un arbre coupé.

Nicolas Durand répond qu'il n'y a pas de règle à cet égard.

Une représentante de Conseil de quartier demande si la Ville serait intéressée par un état des lieux des arbres coupés qui n'ont jamais été remplacés.

Caroline Recorbet précise que le nouveau responsable des surfaces arborées de Montreuil travaille à un état des lieux des surfaces arborées de la Ville. Il conviendra aussi de s'intéresser à la manière dont les arbres de demain pourront supporter la sécheresse.

Nicolas Durand ajoute que chaque arbre coupé ne sera pas forcément remplacé, car dans certains endroits, comme la rue Voltaire, il y a trop de densité arborée. La Ville est désormais désireuse d'un entretien plus réfléchi. Il ne s'agit plus de tailler les arbres en cube partout, même si cela est partie intégrante de l'histoire territoriale de Montreuil.

Un représentant de Conseil de quartier demande que les habitants soient consultés avant que des arbres soient abattus. Il estime que les coupes effectuées sur l'avenue Salvator Allende ont été horribles.

Nicolas Durand répond que les racines des arbres s'étaient prises dans les canalisations. Cela explique qu'il y ait eu un plan d'abattage conséquent.

Un représentant de Conseil de quartier souligne l'importance à ses yeux de la consultation des habitants quand bien même la Ville avait de bonnes raisons de procéder à cet abattage dans le cas d'espèce. Il conviendrait également que la Ville fasse davantage de pédagogie concernant les plantes qui poussent sauvagement et les raisons pour lesquelles il faut les laisser pousser. Il pourrait être pertinent à cet égard de disposer des petits panneaux didactiques sur les arbres. Une représentante de Conseil de quartier demande pourquoi les plantations effectuées par les habitants au pied des arbres sont détruites par Est Ensemble.

Nicolas Durand confirme qu'un système de petit écriteau pourrait également s'adresser aux différents services intervenant sur la voirie pour les avertir d'une

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

démarche intentionnelle des habitants. Sans cela, leurs plantations risquent de ne pas être prises en considération.

Tania Assouline ajoute que cette signalisation permettrait de faire rentrer ces plantations dans le dispositif « Espaces à adopter ».

Nicolas Durand précise que la Ville est favorable à l'appropriation de l'espace public par les habitants. La ville de Montreuil autorise les habitants à procéder à ces plantations et ses agents en sont prévenus.

Tania Assouline ajoute que le dispositif « On sème à Montreuil » est désormais remplacé par le nouveau dispositif « Montreuil est notre jardin ».

Un représentant de Conseil de quartier demande où se trouvent les réalisations de la première saison de « Montreuil est notre jardin ».

Caroline Recorbet précise que ces emplacements sont indiqués sur la page « Montreuil est notre jardin » du site de la ville de Montreuil ([lien internet ici](#)).

Un représentant de Conseil de quartier remarque que la taille des arbres du boulevard Rouget-de-Lisle a été effectuée de façon brutale. Il demande s'il est prévu que les techniques évoluent. Il constate en outre qu'en centre-ville, il n'y a pas beaucoup d'espace à s'approprier pour réaliser des jardins partagés.

Tania Assouline précise qu'il y a un nouvel espace jardinable à l'entrée de la rue de l'Église.

Alain Divo précise que si les habitants ont toujours été habitués à ce que la taille des arbres ait lieu en hiver, c'est pourtant très mauvais pour les arbres. Il est mieux de les « tailler en vert », car la plante repousse moins par la suite.

Caroline Recorbet remarque que la gestion différenciée devra être accompagnée de panneaux pédagogiques pour sensibiliser progressivement les habitants aux principes de l'écologie urbaine. Il y aura quatre sites témoins de gestion différenciée pour aider à cette sensibilisation, ainsi que des sites intermédiaires. Caroline Recorbet présente un plan permettant de localiser les quatre sites témoins. Il s'agit du square Patriarche, du square Marcel Cachin, du « Champ de poires » et du Parc Montreau.

Un représentant de Conseil de quartier demande si ces espaces seront fermés au public.

Caroline Recorbet répond qu'ils ne seront pas tous fermés. Dans chaque zone il y aura des panneaux didactiques. En outre, dans d'autres sites, des techniques alternatives de gestion des espaces seront essayées. En outre, certains projets de budget participatif intègrent des problématiques de gestion différenciée.

Un représentant de Conseil de quartier demande si tous les budgets dédiés à des projets de gestion différenciée seront fusionnés ou bien si les budgets participatifs participant à des problématiques de gestion différenciée demeureront dissociés du budget de la Ville spécifiquement dédié à la gestion différenciée.

Caroline Recorbet répond que ces budgets demeureront distincts.

Tania Assouline le confirme.

Un représentant de Conseil de quartier indique que dans le quartier Jean Moulin, l'association Vivons notre quartier a commencé à travailler avec des enfants sur des questions d'écologie. Peuvent-ils s'inscrire à « Montreuil est notre jardin » ?

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou

non et nous nous engageons à les publier.

Caroline Recorbet répond positivement.

Une représentante de Conseil de quartier demande si le square Demi-cercle pourra un jour bénéficier d'un budget sachant que deux propositions de budget participatif lui ont déjà été consacrées, sans succès.

Tania Assouline admet qu'il est indéniable que, chaque année, certains projets du budget participatif ne sont pas élus. Cela n'empêche pas de les soumettre de nouveau au vote l'année suivante.

Caroline Recorbet ajoute que cet espace en décrépitude a été repéré et pris en compte par la Ville. Un travail de préparation de l'espace a été effectué, un nouveau sol souple a été aménagé pour l'aire de jeu, de nouvelles plantations y seront effectuées dans un mois et demi. Caroline Recorbet propose qu'une réunion ait lieu à ce sujet avec les riverains.

Une représentante de Conseil de quartier demande que le projet prévu pour ce square soit présenté aux riverains avant que les travaux n'aient lieu.

Tania Assouline assure avoir bien noté la demande et promet qu'une présentation de ce qui est prévu pour ce square sera faite aux habitants.

Nicolas Durand précise de façon générale qu'avec la gestion différenciée, il ne s'agira pas de faire des économies avec moins de personnel. Il s'agira au contraire d'affecter plus de moyens dans la gestion des espaces. Il précise en outre que le boulevard Rouget-de-Lisle est une voie départementale. Il annonce une opération de sensibilisation des jardiniers et des habitants afin que les arbres morts ne soient pas retirés, car ils nourrissent de nombreux insectes.

Un représentant de Conseil de quartier demande qu'un livret explicatif sur la gestion différenciée soit diffusé.

Caroline Recorbet répond qu'une réflexion est en cours concernant la conception de prospectus à distribuer aux habitants. En outre deux réunions publiques seront organisées, l'une le 16 avril 2019 et la seconde pendant les journées portes ouvertes du centre horticole de Montreuil (4 et 5 mai 2019).

Tania Assouline confirme que la rédaction d'un document pédagogique est bien prévue.

Un représentant de Conseil de quartier demande que quelques pieds d'arbre du boulevard Rouget-de-Lisle soient dégagés afin que la terre puisse mieux respirer et que les habitants puissent y effectuer des plantations.

Nicolas Durand répond que lorsque des pieds d'arbres du boulevard Rouget-de-Lisle ont été dégagés, les sols étaient piétinés, les piétons chutaient et les copeaux bloquaient les conduites d'évacuation des eaux. Depuis, les matériaux de pied d'arbre ont été décompactés et des structures drainantes ont été installées pour mieux drainer et afin que les piétons ne tombent plus sur cette voie.

Un représentant de Conseil de quartier s'étonne que la Ville accepte les voitures mal garées, mais refuse de créer des petites zones à plantation au pied des arbres.

Nicolas Durand répond que moins de 3% des voies ont été installées avec des pieds d'arbres ouverts, car cela génère de l'accidentologie.

Une représentante de Conseil de quartier demande à quelle heure l'éclairage des squares est censé s'éteindre.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Nicolas Durand répond que l'éclairage est censé s'éteindre à la fermeture des squares, mais il y a quelques cas particuliers, notamment le square Patricarthe dont l'ouverture est liée aux horaires d'ouverture de la médiathèque, et le parc Montreau du fait que le CMS ferme à 19 heures 30. Aucun éclairage n'est prévu sur les nouveaux espaces fermés. L'horaire de fermeture des squares varie en fonction de la saison, mais il faut savoir qu'ils ne sont pas tous fermés à la même heure, car les deux agents en charge de fermer les squares doivent passer de square en square afin de les fermer successivement.

Un représentant de Conseil de quartier informe les participants à la réunion qu'une opération citoyenne de nettoyage collectif du parc des Beaumonts sera organisée le 10 mars.

Un représentant de Conseil de quartier demande s'il est normal que de l'herbe pousse dans un caniveau.

Nicolas Durand répond que cet entretien dépend de la propreté urbaine. La propreté urbaine passe pour arracher les végétaux en fonction de ce qui pousse et du niveau de pousse. L'important étant que l'eau coule et que les déchets ne s'agrippent pas dans les végétaux qui poussent dans le caniveau.

Une représentante de Conseil de quartier demande si chacun doit nettoyer devant sa maison.

Nicolas Durand répond négativement. Les services de la Ville ont pour mission de nettoyer tous les trottoirs. Cependant, il faut savoir qu'à Montreuil il y a 240 kilomètres de rues à nettoyer.

Tania Assouline remercie les participants à la présente réunion et précise que la prochaine réunion, consacrée aux commerces de la Ville, aura lieu le 14 mars 2019 dans la salle des Commissions.

La séance est levée à 20 heures 35.